



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE JURY

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Externe public – Troisième voie

Externe privé

ÉPREUVES D'ADMISSION SESSION 2017

RAPPORT EXTERNE

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Les épreuves d'admission (éléments généraux)	4
2.1 Première épreuve d'admission	4
2.2 Deuxième épreuve d'admission	5
2.2.1 Première partie de l'épreuve	5
2.2.2 Deuxième partie de l'épreuve	6
3. Première épreuve d'admission (éléments du jury)	6
3.1 Analyse d'ensemble de l'épreuve	6
3.2 Sciences et technologie	7
3.3 Histoire des arts, arts visuels et éducation musicale	9
3.4 Histoire, géographie, enseignement moral et civique	11
4. Deuxième épreuve d'admission (éléments du jury)	15
4.1 E.P.S.....	15
4.2 La situation professionnelle	17
5 – Conclusion	20

1. Introduction

Le concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) donne lieu pour chaque session, à la publication d'un rapport de jury qui a pour objectif d'informer les candidats sur les exigences et les modalités de ce concours.

A cet effet, un bilan de chacune des épreuves et une analyse de leur déroulement sont exposés dans ce rapport. Les critères d'évaluation retenus pour les différentes épreuves sont également fournis.

Ce document se rapporte aux trois concours organisés dans l'académie de Grenoble pour la session 2017 :

- concours externe public,
- concours troisième voie,
- concours externe privé.

Ces trois concours ont été organisés, en même temps selon des modalités similaires : sujets, critères d'évaluation et barème de notation identiques. Il est cependant à noter que les commissions étaient spécifiques pour chacun d'eux.

Ces concours rénovés sont organisés selon les modalités de l'arrêté du 19 avril 2013.

Les concours de recrutement de professeurs des écoles s'inscrivent dans le contexte d'une profonde évolution de la formation initiale des enseignants dont il convient ici de rappeler le cadre. Les professeurs des écoles comme les enseignants amenés à exercer dans le second degré sont désormais recrutés au niveau Master.

Dans un modèle intégratif de la formation, s'appuyant sur une formation initiale en alternance des enseignants, ces concours de recrutement de professeurs des écoles s'inscrivent dans un cursus de professionnalisation progressive.

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaire, scientifique et professionnelle de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Les deux épreuves orales du concours de recrutement de professeurs des écoles répondent au besoin de recruter des enseignants polyvalents et aux principes généraux définis pour tous les concours enseignants.

En complément des deux épreuves écrites d'admissibilité qui auront permis de s'assurer de la maîtrise par le candidat d'un corpus de savoirs adapté à l'exercice professionnel en français et en mathématiques, les deux épreuves orales d'admission ont pour objectifs d'apprécier, d'une part, un premier niveau de maîtrise des procédés didactiques courants mis en œuvre dans un contexte professionnel dans deux autres domaines de la polyvalence et, d'autre part, la capacité du candidat à situer son futur métier dans le cadre des fonctions et du fonctionnement global de l'École.

2. Les épreuves d'admission (éléments généraux)

2.1. Première épreuve d'admission

Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat.

L'épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou du programme de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours.

Les domaines au choix du candidat sont : les sciences et technologie, l'histoire, la géographie, l'histoire des arts, les arts visuels, l'éducation musicale, l'enseignement moral et civique.

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier peut être conçu à l'aide de différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Le dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

L'épreuve comporte deux parties : la présentation du dossier par le candidat, d'une durée de vingt minutes, l'entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Elle est notée sur 60 points. La première partie, la présentation du dossier par le candidat, est notée sur 20 points, la seconde, l'entretien avec le jury, est notée sur 40 points.

Le dossier n'est pas noté en lui-même. La présentation du dossier se fait sans notes personnelles. Le candidat dispose d'un exemplaire de son dossier qui lui est remis au moment de l'épreuve.

L'entretien porte, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou approfondissement dans le domaine considéré, pouvant notamment porter sur sa connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

Il n'y a pas de temps de préparation pour l'épreuve.

L'épreuve dure une heure.

2.2. Deuxième épreuve d'admission

Entretien à partir d'un dossier.

L'épreuve comporte deux parties :

- EPS ;
- Situation professionnelle.

Elle est notée sur 100 points.

Le temps de préparation est de trois heures.

La durée de l'épreuve est d'une heure et quinze minutes.

2.2.1. Première partie de l'épreuve

La première partie de l'épreuve permet :

- d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive, EPS ;
- d'évaluer sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury de 20 minutes.

Cette partie de l'épreuve est notée sur 40 points.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,

- ou à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

2.2.2. Deuxième partie de l'épreuve

La deuxième partie de l'épreuve vise à apprécier :

- les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs, objectifs, histoire et enjeux contemporains) ;
- sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ;
- sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé du candidat à partir d'un dossier de cinq pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire, exposé de 15 minutes ;
- un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes.

60 points sont attribués à la deuxième partie de l'épreuve : 20 points pour l'exposé, 40 points pour l'entretien.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer :

- la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves ;
- la capacité du candidat à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République.

3. Première épreuve d'admission (éléments du jury)

3.1. Analyse d'ensemble de l'épreuve

L'épreuve permet de vérifier :

→ Pour l'exposé, que le candidat est capable :

- de témoigner de ses connaissances scientifiques et de leur traitement didactique ;

- d'expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- de produire un discours cohérent et argumenté qui met en évidence l'articulation entre les deux parties du dossier.

→ Pour l'entretien, que le candidat est capable de :

- faire état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier et leur traitement didactique ;
- expliquer et justifier ses choix pédagogiques en fonction des publics visés ;
- resituer les apprentissages visés dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant ;
- élargir et développer la réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité.

Il est à noter que, tout au long de l'épreuve, le jury est attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission.

3.2. Sciences et technologie

L'épreuve de sciences et technologie consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Les dossiers présentés par les candidats

Les dossiers traitent des thématiques variées. Dans le domaine du vivant, le corps humain est majoritairement abordé, comme lors des sessions précédentes. Dans les autres domaines, les sujets traités se répartissent de façon équilibrée.

Certains sujets sont en progression comme l'énergie ou la biodiversité. Deux sous-domaines apparaissent en référence aux nouveaux programmes en vigueur ; il s'agit de l'approche du « Code et de la robotique » mais aussi de « Signal et Information ». Il est intéressant de constater que les candidats s'adaptent aux évolutions du système éducatif.

L'utilisation des supports numériques

Les candidats, peu nombreux, qui proposent un support numérique, l'utilisent très peu lors de l'exposé. Les annexes présentées figurent déjà souvent dans le dossier en format réduit. Leur pertinence est constatée lorsqu'elles viennent en appui de l'illustration d'un propos. Quelques traces des élèves ont ainsi été assez judicieusement exploitées par certains candidats.

La prestation des candidats

- La présentation du dossier

La présentation orale du dossier, pour la très grande majorité des candidats, respecte les 20 minutes réglementaires.

Les candidats ont pris en compte les remarques formulées dans le rapport de jury 2016 et débudent, pour la plupart, par le plan de la présentation, ce qui constitue une entrée efficace. De plus, ils s'attachent à s'éloigner d'une lecture linéaire du dossier, ce qui est pertinent puisque les membres des commissions ont pu effectuer une lecture préalable précise du dossier présenté.

Certains éléments sont, toutefois, trop peu développés ou présentés de façon trop courte :

- les connaissances scientifiques et leur traitement didactique,
- la prise en compte des erreurs ou des difficultés des élèves,
- la définition des objectifs et des compétences attendues des élèves,
- les procédés pédagogiques choisis,
- l'évaluation des acquis des élèves,
- le déroulement des séances.

Certains candidats, à l'évidence, n'ont pas travaillé leur dossier de façon approfondie et n'en maîtrisent guère le sujet.

L'exposé doit prendre de la distance avec le support écrit, il doit s'appuyer sur une problématique et permettre l'évaluation réflexive de la séquence présentée, voire du dossier lui-même. La présentation doit guider clairement le jury selon le plan initialement annoncé.

Les connaissances scientifiques maîtrisées doivent être articulées avec les programmes, le traitement didactique et les procédés pédagogiques choisis. La présentation en deux temps, fondements scientifiques puis présentation de la séquence, est peu pertinente et ne permet pas d'apprécier la capacité du candidat à s'appuyer sur l'un pour construire l'autre. L'analyse doit permettre la mise en perspective des théories de l'apprentissage et les propositions pédagogiques.

- L'entretien avec le jury

Certains points demeurent à consolider pour faire évoluer les prestations des candidats. L'on peut retenir :

- faire état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement,
- resituer les apprentissages dans le cadre de la connaissance du développement de l'enfant,
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier,
- élargir la réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité,
- justifier ses choix pédagogiques.

Le candidat doit s'exprimer de façon claire et concise. Entrer dans l'entretien, c'est faire preuve d'une attitude réflexive avec une capacité à réajuster ses propos en fonction des questions du jury, en restant dans l'échange, sans chercher le piège mais en répondant avec du bon sens. Le candidat

efficace donne à voir ses capacités à faire progresser sa pensée, à prendre du recul par rapport aux éléments du dossier présenté, à remettre en question ses choix. Les membres des commissions doivent pouvoir apprécier son aptitude à se questionner, à comprendre, voire à poursuivre un raisonnement. La connaissance de l'enseignement des sciences et une bonne compréhension de la démarche d'investigation doivent être maîtrisées. La mise en œuvre de cette dernière reste encore souvent formelle, les compétences développées trop induites restent, de fait, centrées sur des connaissances.

Il est nécessaire de proposer une articulation et une mise en œuvre concrète des champs scientifiques, des programmes dans un cadre pédagogique bien posé, sans oublier la mise en œuvre des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le candidat doit faire apparaître sa connaissance de l'architecture des programmes et présenter des connaissances actualisées du développement de l'enfant mises en lien avec la séquence présentée.

En règle générale, les candidats ayant eu la possibilité de mettre en œuvre la séquence sont plus habiles à l'analyse réflexive et proposent parfois une révision de leur séquence au regard de leur expérience de classe.

Par ailleurs, les connaissances scientifiques sont parfois peu valorisées par les candidats, voire fort peu maîtrisées. La démarche d'investigation est trop souvent abordée de façon formelle.

Les membres des commissions sont amenés à élargir les questions. Elles portent alors sur des thématiques proches du sujet présenté. Elles sont formulées dans le même grand domaine : matière, vivant ou objets. Ainsi les questions peuvent, par exemple, porter sur l'air si le sujet traite de l'eau, les réseaux trophiques si le sujet traite des besoins alimentaires. Elles peuvent concerner le même sujet traité dans un autre cycle. Elles peuvent aussi faire référence aux valeurs de la République au regard du sujet abordé.

3.3 Histoire des arts, arts visuels et éducation musicale

L'épreuve consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

Pour réussir l'épreuve dans les domaines artistiques (éducation musicale, arts visuels, histoire des arts), il n'est pas nécessaire d'être spécialiste (musicien, artiste plasticien...). En revanche, cette épreuve nécessite une préparation spécifique quel que soit le domaine artistique choisi.

Lors de l'épreuve, seuls le dossier et son support numérique sont autorisés.

Par rapport à la session 2016, la répartition des dossiers entre les domaines artistiques reste stable. Comme les années précédentes, une majorité de dossiers est présentée en arts visuels. Ils représentent, en effet, une forte proportion par rapport à l'éducation musicale. L'histoire des arts est un domaine sous-représenté dans les choix opérés par les candidats admissibles.

Certaines thématiques sont récurrentes. Ainsi en éducation musicale l'écoute et/ou l'apprentissage d'une chanson, la création de paysages sonores, le travail sur les rythmes avec ou sans usage du

corps sont souvent abordés. En arts visuels, le Land Art, l'entrée par une couleur (le bleu, le rouge), le portrait ou l'autoportrait sont récurrents.

La prestation des candidats

- Le support numérique

C'est essentiellement dans le domaine de l'éducation musicale que les candidats joignent des annexes numériques. Ce sont principalement des extraits sonores d'œuvres écoutés ou chantés.

En arts visuels, ce sont des reproductions d'œuvres d'art. Il est à noter que la plupart des candidats ne montrent pas, pendant l'exposé, ces annexes, qui servent donc uniquement de support. Pour rappel, le jury a pris préalablement connaissance précise du dossier et des éventuels supports qu'il contient.

- La présentation du dossier

Les membres des commissions notent une amélioration qualitative des dossiers produits par les candidats. En effet, les séquences, dans leur ensemble sont mieux construites, prenant davantage en compte la tâche des élèves, l'évaluation. Toutefois, il est encore fréquent que les fondements scientifiques du dossier demeurent très généraux, se référant aux théories du développement de l'enfant ou à des concepts comme le socioconstructivisme ou le constructivisme qui n'ont pas forcément de rapport direct avec la séquence présentée.

Les candidats utilisent quasiment tous les 20 minutes pour présenter leur dossier. Le temps imparti est donc généralement bien géré.

Concernant la présentation, les membres des commissions constatent également des progrès par rapport aux années précédentes bien que certains candidats relisent encore leurs dossiers textuellement, ce qui est contreproductif et contraire aux compétences recherchées dans le concours.

Les candidats en réussite réalisent une présentation de leur séquence en lien avec les fondements scientifiques. Ils peuvent apporter une analyse du rôle du maître mais aussi de l'apprentissage des élèves, de leurs progrès, de leurs difficultés potentielles, de l'évaluation des élèves...

Les candidats en réussite savent :

- faire un lien entre les deux parties du dossier, la partie des fondements scientifiques venant justifier les choix de la séquence ;
- dégager de leur dossier une problématique ;
- expliciter les procédés pédagogiques choisis ;
- présenter une séquence ayant pour but de faire progresser les élèves en fonction de compétences ciblées, y compris dans les domaines artistiques ;
- resituer la séquence dans une progression annuelle, voire de cycle ;
- analyser la séquence et prendre du recul par rapport à celle-ci, sachant évoquer ses limites le cas échéant.

- L'entretien avec le jury

Les candidats en réussite savent entrer dans une démarche d'entretien, instaurant un dialogue argumenté et étayé avec les membres des commissions.

Une grande partie des candidats a pu tester sa séquence (ou une partie de sa séquence) en classe. Le fait de ne pas avoir mis en pratique une séquence en classe ne peut pas leur être reproché. En revanche, il est attendu que tous les candidats se projettent dans le métier et qu'ils aient une certaine représentation de la fonction de professeur des écoles. Les membres du jury constatent, comme lors de la précédente session, que trop nombreux sont ceux qui n'ont qu'une maîtrise partielle des programmes de la discipline choisie ainsi que des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui s'y rapportent. Si la séquence porte sur un cycle, les programmes des autres cycles doivent également être connus. Il est attendu que les candidats connaissent les grandes orientations de la politique éducative dans la discipline choisie, par exemple le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ou la démarche de création.

Par ailleurs, les candidats en réussite savent faire montre de connaissances sans se limiter aux œuvres citées dans leur dossier. Ils sont également capables d'élargir leur propos à d'autres domaines. Ainsi, en éducation musicale, la voix peut conduire à s'interroger sur l'écoute et plus largement sur la création. En arts visuels, si la séquence a traité de peinture, les membres des commissions peuvent être amenés à élargir à la photographie, la sculpture... Ces exemples ne sont bien évidemment pas exhaustifs. Inversement, de nombreux candidats ont du mal à se projeter dans un autre sous-domaine ou sur un autre cycle d'enseignement que celui de la séquence traitée dans le dossier. En éducation musicale, il est également attendu que les candidats connaissent parfaitement les chansons qu'ils sont censés faire apprendre aux élèves. Les membres du jury apprécient, dans le cadre d'une séquence musicale, que les candidats chantent un extrait.

Les questions des membres des commissions sont, pour partie, axées sur des connaissances mais ne s'y limitent pas. Généralement elles sont ouvertes et permettent aux candidats de justifier leurs choix pédagogiques et didactiques, et d'appréhender leur représentation des finalités et des valeurs de l'école. Ainsi sont interrogés la prise en charge de tous les élèves, la place de l'éducation artistique à l'école, le positionnement du maître dans l'enseignement artistique.

3.4 Histoire, géographie, enseignement moral et civique

L'épreuve consiste, pour le candidat, en la présentation, d'une durée de vingt minutes, du dossier qu'il a préalablement adressé au jury, et en un entretien avec le jury, d'une durée de quarante minutes.

L'épreuve vise à ce que les candidats s'emparent des programmes, développent un thème en approfondissant son fondement scientifique et le mettent en œuvre à travers une séquence en se montrant capables de justifier des choix.

Les candidats admissibles ont choisi majoritairement le domaine de l'histoire, celui de la géographie étant moins représenté. L'enseignement moral et civique enregistre une progression quantitative lors de la session 2017.

En histoire, les thématiques retenues par les candidats sont diversifiées. Les nouveaux programmes ont été bien pris en compte. Deux thèmes ont été privilégiés : "Le temps des rois" et "Des guerres mondiales à l'Union Européenne". Toutefois, les membres des commissions relevent que les candidats ont souvent un traitement linéaire et monographique sans dégager suffisamment des lignes de force des thèmes. Par ailleurs, ils parviennent rarement à faire des liens avec l'époque présente.

En enseignement moral et civique, le domaine du jugement a fait l'objet d'un nombre important de dossiers sur les thématiques du harcèlement, de la discrimination, de l'égalité filles-garçons. Ceux-ci sont très majoritairement bien construits, quoique leur présentation à l'oral ait néanmoins donné lieu à des prestations très diverses. Le domaine le plus abordé est celui de la sensibilité et plus particulièrement des émotions. C'est une question qui est souvent mal traitée : de nombreux candidats ont choisi ce thème en restant sur la question du bien-être à l'école, sans percevoir les apprentissages sous-jacents relatifs à la construction de la citoyenneté.

En géographie, les dossiers afférant au cycle 2 se centrent équitablement sur la construction de l'espace et les organisations du monde. Parmi les thèmes majoritairement retenus au cycle 3 apparaît celui du "Mieux habiter". Ce thème ouvre sur des possibilités intéressantes. Il est souvent bien traité, sauf lorsque les candidats l'abordent d'un point de vue idéologique.

Les dossiers présentés par les candidats

Les dossiers présentent en général deux parties équilibrées. Ils sont diversement illustrés : en géographie, l'utilisation de photographies, de documents d'organisation de données sont fréquents. En histoire, quelques documents historiques proposés aux élèves apparaissent. En enseignement moral et civique, la documentation d'appui est plus rare.

Les candidats connaissent fréquemment les ressources Eduscol et y font référence, c'est plutôt positif s'ils se les sont bien appropriées.

Quelques dossiers sont accompagnés d'un support numérique mais peu de candidats l'utilisent. Ce dernier est intéressant lorsqu'il permet de voir les productions d'élèves réalisées à l'occasion de la séquence, l'évaluation proposée. Il est rappelé que tout document figurant dans le support numérique doit être explicitement référencé dans le dossier. Tous les candidats n'y pensent pas. Dans ce cas, ils ne sont pas autorisés à l'utiliser.

Une bibliographie apparaît en général en fin de dossier. Celle-ci est en général limitée, correctement maîtrisée dans l'ensemble par les candidats.

La prestation des candidats

- La présentation du dossier

Les candidats ont quasiment tous utilisé les 20 minutes pour présenter leur dossier. Le temps imparti a été bien géré.

Peu de candidats ont proposé un support numérique dans leur dossier pour la présentation. Lorsque cela a été le cas, ils n'ont pas présenté un réel supplément d'intérêt, notamment par le fait qu'ils sont redondants avec la présentation. Des productions d'élèves ou d'outils pourraient s'avérer pertinents et éclairants sur le déroulement de la séquence et les attentes de l'enseignant. Ils pourraient enrichir l'échange. Il est à rappeler que ces documents doivent être référencés dans le dossier.

Il est attendu du candidat qu'il soit capable de :

- faire un exposé clair et structuré ;
- présenter un traitement équilibré des 2 parties du dossier qui mette clairement en lien les connaissances scientifiques et la séquence présentée ainsi que la transposition didactique attendue ;
- ne pas procéder à une simple lecture ou récitation de son dossier. Les membres des commissions apprécient un exposé qui donne à voir une maîtrise du sujet traité et des connaissances scientifiques plus larges que celles mises en jeu directement dans le dossier;
- montrer une maîtrise de l'ensemble de la séquence et une prise en compte des élèves dans son déroulement ;
- choisir une présentation qui met en valeur l'articulation entre les deux parties : comment la partie scientifique donne-t-elle corps à la partie pédagogique ?
- développer et analyser sa séquence : objectifs de l'enseignant, apprentissages visés pour les élèves, progression, supports d'enseignement utilisés, difficultés rencontrées par les élèves, résultats des élèves, modalités de différenciation pédagogique.

- L'entretien avec le jury

D'une manière générale, les candidats entrent bien dans la situation de communication.

Il est attendu de celui-ci qu'il soit capable de :

- faire état de ses connaissances sur les programmes et sur la progression de l'enseignement de la discipline choisie à l'école primaire ;
- maîtriser les connaissances scientifiques qui fondent le dossier ;
- pouvoir resituer les apprentissages visés dans le cadre du développement de l'enfant ;

- faire état d'une connaissance même modeste mais réelle de la classe et des élèves ;
- expliquer et justifier ses choix didactiques et pédagogiques en fonction des publics visés ;
- être capable de sortir de la description de la séquence pour aller vers une analyse et envisager les marges de progrès de la séquence et les prolongements ;
- faire preuve d'une attitude réflexive ;
- montrer qu'il prend en compte tous les élèves ;
- établir des liens pertinents avec d'autres domaines disciplinaires notamment la maîtrise de la langue en faisant la différence entre l'utilisation de la langue dans la discipline et le travail des compétences langagières à travers celle-ci ;
- élargir et développer sa réflexion en mobilisant la polyvalence du maître et la pluridisciplinarité ;
- être à l'écoute, être capable de se saisir des questions de la commission pour faire évoluer sa réflexion en envisageant plusieurs possibles plutôt que de chercher quelle est la réponse attendue : ne pas rester campé sur des positions figées et faire preuve de bon sens ;
- être réactif et capable d'élargir la thématique à d'autres cycles.

Il est à noter que tout au long des deux temps de l'épreuve, le jury se montre attentif à la qualité d'expression du candidat et à son aptitude à échanger avec les membres de la commission.

Des questions d'élargissement sont proposées. Elles restent dans le domaine disciplinaire mais en abordent d'autres aspects comme, par exemple :

- Quelles difficultés peuvent rencontrer les élèves dans le domaine présenté ?
- Comment préparer l'apprentissage de la notion évoquée dans le cycle précédent ?

Elles peuvent aussi concerner le lien avec les autres disciplines :

- Quelle est la place de la maîtrise de la langue dans ce domaine disciplinaire ?
- Quel lien avec l'enseignement moral et civique ? Les mathématiques ? La géographie ? l'EDD ? l'histoire des arts ? l'EPS ?

Elles portent également sur l'évaluation :

- Qu'évalue-t-on en dans la discipline concernée ?

Ces exemples ne sont évidemment pas exhaustifs.

Les candidats, lors de cette session, ont dans l'ensemble pris en compte les conseils du précédent rapport de jury et ils attachent une juste importance à la faisabilité de la séquence présentée. Le nombre de séances de la séquence a fréquemment été ajusté par rapport aux programmes. Toutefois, la connaissance de ces derniers demeure encore trop souvent superficielle : le programme du niveau de classe concerné n'est pas perçu dans son ensemble, les horaires officiels impartis aux domaines disciplinaires concernés sont mal connus, la connaissance de ce qui est traité dans le domaine mais dans les autres cycles est mal assurée. De même, certains candidats n'appréhendent pas clairement les enjeux de la discipline qu'ils ont pourtant choisi de présenter. Les connaissances scientifiques doivent être comprises et solides.

Par ailleurs, la connaissance du développement de l'enfant est mal cernée. La seule référence est souvent celle des stades de Piaget. Ces connaissances ne sont pas actualisées, le dossier proposé par Eduscol sur cette question pourrait pourtant apporter des pistes de réflexion variées et pertinentes.

4. Deuxième épreuve d'admission (éléments du jury)

4.1 EPS

Cette partie de l'épreuve orale se déroule en deux temps :

- un exposé conduit par le candidat d'une durée de 10 minutes ;
- un entretien avec le jury de 20 minutes.

Le jury propose au candidat un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à la maternelle.

Le sujet se rapporte :

- à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée,
- ou à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Ces deux entrées ont été prises en compte pour la conception des sujets.

Les candidats ont été invités à traiter un sujet qui s'appuyant sur l'une des quatre APSA suivantes :

- activités athlétiques pour le champ d'apprentissage 1 (produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée),
- activités aquatiques pour le champ d'apprentissage 2 (adapter ses déplacements à des environnements variés),
- activités gymniques pour le champ d'apprentissage 3 (s'exprimer devant les autres par une prestation artistique et/ou acrobatique),
- activités de jeux et sports collectifs pour le champ d'apprentissage 4 (conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel).

Les candidats doivent montrer aux membres des commissions leur aptitude à concevoir des mises en œuvre pratiques de l'enseignement de l'EPS, à opérer des choix, à analyser, et éventuellement à interroger la situation proposée.

Le temps d'entretien, destiné à approfondir ces questions, doit aussi permettre aux candidats de présenter ce qu'ils savent des manières de faire, des enjeux et programmes de l'EPS.

La prestation des candidats

La prestation des candidats est relativement similaire à celle de la précédente session du concours qui avait montré une préparation sérieuse.

- L'exposé

Généralement, le temps imparti de dix minutes d'exposé a été utilisé par les candidats. Néanmoins, un certain nombre d'entre eux gère mal le temps. Dans ce cas, les candidats développent de longues

introductions inutiles ou se perdent dans un propos qui ne leur permet pas de répondre précisément à la question posée.

Si une majorité des candidats met en relation sa réponse avec les programmes d'EPS, d'autres, en revanche, ne les connaissent pas suffisamment, que ce soit en termes de volume horaire ou de progressivité sur les trois cycles d'apprentissage.

Chez certains candidats, les membres des commissions relèvent une connaissance trop superficielle, partielle des éléments d'apprentissage attendus dans l'APSA.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sujets portant sur la maternelle, le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur le fait qu'ils proposent parfois des situations d'apprentissage qui ne sont pas en adéquation avec les capacités physiologiques et motrices des élèves, avec le développement de l'enfant. Il est important que les candidats préparant le concours investissent ce champ de connaissances, les sujets portant sur l'école maternelle n'étant pas rares.

Les candidats doivent montrer aux membres des commissions leur aptitude à analyser, et éventuellement à interroger, la situation proposée puis à concevoir des mises en œuvre pratiques de l'enseignement de l'EPS en opérant des choix judicieux.

Les candidats en réussite sont ceux qui ont le plus approfondi leur préparation. Ils investissent de façon réfléchie l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS. Des connaissances approfondies leur permettent de répondre au sujet mais également, au cours de l'entretien, de traiter divers champs de questionnement.

L'évaluation de la prestation du candidat porte sur :

- la capacité à répondre précisément et de façon concise à la question ;
- la capacité à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie de l'EPS et sur les connaissances générales de l'EPS : la pratique, l'expérience d'encadrement sont ici une aide évidente pour le « comment faire apprendre ». Les connaissances générales sur l'EPS doivent être construites ;
- la capacité à intégrer et mettre en relation les différents enjeux disciplinaires de l'EPS (moteurs, santé, culturels, sociaux...) dans son enseignement. Pourquoi fait-on de l'EPS ? C'est la spécificité de cette discipline qui est ici questionnée ainsi que les enjeux de la discipline ;
- la capacité à montrer comment sa pratique personnelle peut aider à enseigner l'EPS dans ses dimensions scolaire et périscolaire (USEP par exemple). Une pratique personnelle est toujours un atout pour comprendre et ressentir les problèmes rencontrés par les élèves. Il n'est évidemment pas attendu des candidats une pratique experte, mais le fait d'appuyer son argumentation sur un vécu personnel permet une analyse plus fine.

Certains sujets peuvent justifier de la part du candidat une approche critique (en termes de propositions pédagogiques, matériel utilisé, organisation de l'espace...) : c'est un levier que les candidats n'osent pas assez fréquemment mobiliser, tout comme le support du tableau qui pourrait, dans certains cas, faciliter l'explicitation des situations mises en place. Ce conseil n'est pas nouveau.

- L'entretien avec le jury

Les entretiens révèlent des candidats inégalement préparés. Leur capacité à prendre appui sur les connaissances didactiques de l'APSA, sur la pédagogie et les connaissances générales de l'EPS est assez souvent fragile. En revanche, chez certains candidats, la pratique, l'expérience d'enseignement ou d'encadrement divers (associatif, éducatif...) peuvent constituer une aide significative dans le domaine du «comment faire apprendre».

La plupart des candidats aborde les enjeux de l'EPS au cours de l'exposé, ce qui est apprécié par les interrogateurs.

Néanmoins, au cours de l'entretien, la capacité du candidat à décliner de façon pragmatique ces enjeux (de santé, culturels, sociaux...) dans le cadre de son enseignement sera questionnée, notamment ce qui concerne ceux à dominante culturelle, plus rarement maîtrisés.

La question du « Pourquoi fait-on de l'EPS à l'école ? » est abordée de manière quasi systématique au cours de l'entretien. C'est la spécificité de cette discipline qui est ici questionnée.

De même, la pratique personnelle est interrogée car, sans exigence d'un quelconque niveau de performance, celle-ci peut aider à enseigner l'EPS. Elle peut être un atout pour comprendre les problèmes posés aux élèves et ainsi proposer des réponses adaptées dans le cadre de son enseignement. En l'absence de pratique personnelle, le candidat peut également s'appuyer sur son vécu d'élève pour répondre aux questions posées.

Le jury observe que les réponses apportées dans ce domaine par les candidats restent souvent très largement superficielles.

L'épreuve est particulièrement réussie lorsque le candidat respecte le temps imparti et fait preuve de qualités de communication. Il investit l'ensemble des champs sur lesquels porte l'enseignement de l'EPS. Ses connaissances théoriques solides, mises au service de propositions de mise en œuvre pragmatiques et réalistes, lui permettent alors de répondre au sujet au cours de son exposé mais également, dans l'entretien, de traiter efficacement la plupart des champs de questionnement.

4.2 La situation professionnelle

L'épreuve consiste en la présentation par le candidat d'un exposé de 15 minutes qu'il réalise à partir d'un corpus de trois textes et de trois questions qui accompagnent ces documents. La troisième question propose au candidat une étude de cas concrète faisant appel à une analyse critique et raisonnée.

Suite à cette première partie, un entretien de 30 minutes est conduit.

L'exposé du candidat présente une analyse de la situation professionnelle et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

L'entretien permet d'évaluer la capacité du candidat à :

- prendre en compte les acquis et les besoins des élèves en fonction des contextes ;
- se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier (classe, équipe éducative, école) ;
- témoigner de ses connaissances du système éducatif (institution scolaire, société...) ;
- se représenter les valeurs qui portent le métier dont celles de la République ;
- expliciter les principes déontologiques liés à l'exercice du métier ;
- témoigner de connaissances sur les droits et les devoirs des fonctionnaires.

Les sujets

Les sujets, d'environ 5 pages, s'appuient sur différents types de supports. Des textes de presse, des extraits de rapports officiels, de publications pédagogiques ou sociologiques, des éléments d'enquêtes constituent quelques exemples des types de supports proposés sans constituer une liste exhaustive des sources possibles.

Les thématiques abordées sont diversifiées. Pour exemple, peuvent être abordés :

- la difficulté scolaire, incluant les conditions de la réussite, l'inclusion, l'hétérogénéité, la prise en compte du handicap,
- la laïcité,
- le climat scolaire, le harcèlement,
- l'évaluation, l'évaluation positive, l'évaluation en maternelle,
- les relations école-familles et la place des parents à l'école, la coéducation, les divers partenariats,
- l'école maternelle, la scolarisation des moins de trois ans,
- l'autorité,
- le numérique à l'école et l'éducation aux médias et à l'information (EMI).

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et les thématiques peuvent évoluer d'une session à l'autre.

La prestation des candidats

- L'exposé

Globalement, les exposés des candidats correspondent aux attendus de l'épreuve en termes de durée même si certains exposés se sont révélés plus courts (environ 10 minutes). Le temps doit cependant être bien géré. Certains candidats introduisent trop longuement les textes. Il est ensuite difficile, dans le temps imparti, de valoriser la profondeur de l'analyse.

Comme pour les sessions précédentes, le traitement de l'étude de cas est souvent un élément discriminant par rapport à la qualité de la prestation des exposés des candidats. Intégrée à l'exposé comme un fil conducteur d'une problématique définie, voire comme point de départ à une réflexion personnelle, elle permet au candidat de déployer ses connaissances, de faire preuve d'esprit critique, de prendre position, et de répondre aux questions posées en s'appuyant sur des éléments relevant de la pratique du métier. A contrario, traitée en fin d'exposé, elle est souvent abordée de façon superficielle et succincte, peu mise en relation avec les éléments présents dans les textes. Il est à noter que l'étude de cas proposée dans la troisième question doit être l'occasion de montrer une connaissance moins livresque du système éducatif et de démontrer des compétences d'analyse et des aptitudes à construire des réponses en tant que futur acteur du système éducatif. Elle vise à mettre en évidence la capacité à faire dialoguer les concepts et la réalité du fonctionnement de l'école.

Les meilleures prestations sont celles qui intègrent l'étude de cas et les deux questions à une problématique proposant un traitement non linéaire des textes du corpus et illustrée avec pertinence par des exemples de pratiques professionnelles tirées de l'expérience du candidat ou relatées avec à-propos. L'entretien témoigne d'un positionnement clair, conforme aux valeurs de l'école de la République, incarné tant par le contenu du discours du candidat que par ses qualités d'écoute et sa posture.

Les candidats performants sont ceux qui réussissent à ne pas lire leurs notes et qui ne cherchent pas une réponse « attendue » mais qui argumentent et font part de leur point de vue : les capacités d'analyse sont plus appréciées que les réponses formelles.

A l'inverse, la paraphrase des textes est contre-productive, d'autant qu'elle révèle parfois des erreurs de compréhension de certains textes. Quelques rares candidats procèdent à un résumé des textes, ce qui ne répond pas aux attendus de l'épreuve.

Les sujets portant, notamment, sur l'Education aux Médias et à l'Information (EMI), le développement de l'esprit critique, du numérique, mais également sur les parcours éducatifs et culturels sont ceux qui ont posé le plus de difficulté aux candidats. Une préparation sérieuse au concours ne devrait pas négliger des orientations aussi importantes des enseignements.

- **L'entretien**

Les questions des interrogateurs ainsi que les échanges visent, outre le contrôle de connaissances indispensables, à sortir d'un discours général pour évoquer les conditions réelles d'exercice à partir de situations concrètes. L'entretien est un temps pour préciser certains éléments mais aussi pour élargir le propos. D'autres études de cas peuvent alors être proposées. En effet, si les candidats, globalement, font preuve d'un positionnement et d'une éthique appropriés au contexte du concours, s'ils témoignent de connaissances sur les valeurs de la République ou les droits et devoirs du fonctionnaire, ils gagnent à passer de connaissances déclaratives à une approche raisonnée de la réalité du système éducatif.

C'est lors de ces moments d'échange que sont parfois apparues des lacunes importantes dans la connaissance du système éducatif et de son fonctionnement, dans la prise en compte des acquis et des besoins des élèves en fonction des contextes ou la difficulté à dépasser des représentations parfois très stéréotypées.

S'agissant d'un entretien, la capacité à dialoguer, à échanger, à prendre en compte la parole de l'autre, à cerner les enjeux des questions ou des relances du jury sont des qualités appréciées. Connaître les valeurs de la République, les droits et devoirs du fonctionnaire ne suffit pas. Les candidats doivent être capables de se positionner par rapport aux attentes institutionnelles et de se projeter en futurs acteurs du système éducatif. Une représentation claire de ces attentes ne suppose pas nécessairement une expérience étendue mais une posture éthique et réflexive claire.

5 – Conclusion

La session 2017 des concours de recrutement de professeurs des écoles montre un niveau de recrutement exigeant, quel que soit le concours considéré. Les conseils et recommandations du précédent rapport de jury ont été pris en compte.

Le processus de professionnalisation de futurs enseignants implique qu'ils soient porteurs de savoirs, qu'ils aient une réflexion sur les apprentissages, avant d'en devenir des experts, et qu'ils se projettent en tant qu'acteurs du service public d'éducation. Les candidats doivent également non pas tant réciter les valeurs de la République que les incarner par leur discours, leur positionnement face aux situations professionnelles, leur esprit critique et leur raisonnement dans les échanges.

Une préparation rigoureuse des épreuves orales d'admission doit prendre en compte toutes les dimensions du métier de professeur des écoles. Le cadre institutionnel et réglementaire, les programmes doivent être connus, les conditions d'exercice appréhendées.

Devenir professeur des écoles, c'est s'engager dans un métier exigeant qui nécessite des fondements scientifiques solides, des choix pédagogiques et didactiques conscients et éclairés, une capacité à la polyvalence, une connaissance du développement de l'enfant.

La prise en compte de la diversité des élèves, la mesure des progrès de chacun d'entre eux mais également des acquis sur lesquels il peut s'appuyer, les stratégies pour lever les obstacles fondent le professionnalisme de tout enseignant et constituent l'enjeu d'une école de la République refondée. Chaque élève doit être engagé dans la voie de la réussite et tout candidat se destinant à enseigner se doit de développer une réflexion professionnelle et pédagogique de sorte à atteindre cet objectif majeur.

Le président de jury, Christian BOVIER DASEN de la Haute-Savoie et la vice-présidente, Fabienne VERNET, Inspectrice de l'éducation nationale Grenoble II.